

Débat d'orientation budgétaire et budget

Contexte : Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être présenté en conseil municipal dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année. Le DOB ne fait pas l'objet d'un vote.

Objet de la délibération : Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire. Le vote du budget est un marqueur de l'adhésion ou de l'opposition aux projets de la majorité.

Moyens mis en œuvre : Présentation en commission finances entre 1 à 2 semaines avant le conseil municipal, les documents sont remis en séance de commissions. La commission est plutôt un moment d'explications de textes et de compréhension des données.

Opportunités : La baisse des dotations Etat : DGF est forte et extrêmement rapide (– 900 000 euros de 2014 à 2017). Mais elle peut aussi avoir des vertus, car elle oblige à revoir les politiques publiques, à dresser des priorités, et à différer des projets non indispensables.

Modes ou méthodes de réflexion de la municipalité:

Il n'y a pas de réflexion partagée avec l'opposition. La majorité présente un document bouclé, aussi bien en terme de budget de fonctionnement que d'investissement, que de recours à l'emprunt, de taux des taxes habitation et foncières. En réalité, rien n'est mis au débat ou laissé au hasard.

Le DOB est une « répétition » du Budget Primitif. Le DOB deviendra mot pour mot le Budget Primitif. Comment est organisé et construit la réflexion en interne de la majorité ? Mystère. Comme l'indique souvent l'adjoint aux finances dans nos échanges (parfois vifs) en conseil municipal, « nous avons notre la feuille de route » ; Oui mais laquelle ? La question reste posée,

Calendrier du projet/Calendrier de la décision soumise au conseil municipal

En 2015 : DOB 11 mars ; Budget Primitif et annexes 16 avril ; Comptes administratifs 16 avril

En 2016 : DOB 9 mars ; Budget 30 mars 2016 ;

Groupe accompagnement des élus :

Nous faisons l'apprentissage de la mécanique budgétaire des collectivités (différent de la mécanique budgétaire de l'entreprise, 2 budgets fonctionnement et investissement). Il s'agit de relever dans les choix présentés par la majorité, ceux que nous partageons et au contraire ceux que nous jugeons ni nécessaires, ou ni prioritaires. C'est aussi l'occasion de faire part de nos choix, c'est à dire, ce qui nous différencie de la majorité.

Expression et vote des élus LVC en conseil municipal

Nous votons contre le budget primitif et les budgets annexes (eau, assainissement, bowling), mais nous votons pour le budget énergie nouvelle.

Nous avons demandé : des abattements sur les impôts locaux pour les personnes qui ont des petites ressources, de préserver des politiques liées à l'enseignement et aux activités péri scolaires, de mettre en place une tarification au taux d'effort pour la restauration scolaire, de développer des actions de solidarité dans le cadre du contrat ville, d'associer les agents de la collectivité pour redéfinir les services à la population, et de rechercher la consultation des habitants (au lieu de faire appel à des bureaux d'études). En terme d'investissements nous avons réaffirmé le besoin de construire une maison des associations. Et proposer de ne pas recourir à l'emprunt pour diminuer l'endettement.

Communication presse site

Le budget est repris par l'ensemble des rédactions. Nos argumentaires sont développés sur le site.